



**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 30 mars 2015 à 19h30
(Convocation du 24 mars 2015)**

Membres présents : Mmes GEORGET Corinne, GOULLIEUX-VOINCHET Sylvie, GUERIN Joëlle, ROSE Nadège, SCHMITT Blandine, TROMAS Adeline.
MM. HERVIEU Guy, PHILIPPE Gilles, PHILIPS Christian, POILLOTTE Pierre, THOMAS Didier, VIARD Sylvain

Présidence : Mme MUTIN Nadine

Absents : M. JOLY Alain a donné pouvoir à M. PHILIPPE Gilles
Mme DESAILLY Magali a donné pouvoir à M. HERVIEU Guy

Secrétaire de séance : M. THOMAS Didier

Nombre de conseillers : en exercice : 15 présents : 13 votants : 15

Madame le Maire ouvre la séance à 19h30.

Le compte rendu du 16 février est adopté par 13 voix pour, 1 contre (Mme ROSE Nadège) et 1 abstention (Mme GEORGET Corinne).

Madame ROSE Nadège rapporte qu'elle n'a pas obtenu les documents qu'elle avait réclamés. Pour les communes de moins de 3 500 habitants, il n'y a aucune obligation de fournir des documents lors de conseils municipaux.

Compte administratif 2014

Monsieur Guy Hervieu, adjoint aux finances, prend la présidence de la séance après le retrait de la salle de Madame Nadine Mutin, Maire. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 1 contre (M. POILLOTTE Pierre), 2 abstentions (Mmes ROSE Nadège et GEORGET Corinne)

- **VOTE** le Compte administratif de l'année 2014 comme suit :

		SOLDE/ RESULTAT	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	Résultat propre à l'exercice 2014	145 291,12	507 698,01	652 989,13
	Résultat 2013 reporté (compte 002)	169 414,45		
	Résultat global à affecter (a)	314 705,57		
Section d'investissement	Solde propre à l'exercice 2014	78 268,78	187 421,73	265 690,51
	Solde 2013 reporté (compte 001)	-139 098,32		
	Solde de Clôture 2014 (b) à reporter en investissement compte 001 en dépenses	- 60 829,54		

RESULTATS CUMULES 2014	c =(a+b)	253 876,03		
Restes à Réaliser au 31 décembre 2014	Investissement (d)	- 5 112,00		
	Solde Global d'investissement e = (b+d)	-65 941,54		
RESULTAT 2014 Après RAR	f =(c+d)	248 764,03		

Madame GEORGET Corinne signale qu'elle n'a pas été tenue au courant des dépenses ayant eu lieu en 2014. Les dépenses sur 2014 correspondent aux dépenses prévues au budget primitif de l'année 2014.

Compte de gestion 2014

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que les conseillers municipaux ne peuvent valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix pour, 1 contre (M. POILLOTTE Pierre) et 2 abstentions (Mmes ROSE Nadège et GEORGET Corinne) :

- **APPROUVENT** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2014. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Affectation des résultats de l'année 2014

Le solde de clôture d'investissement 2014 est – 60 829,54 euros à reporter en 2015 au compte 001, en dépenses d'investissement.

Le résultat global de fonctionnement 2014 à affecter est de 314 705,57 euros.

Le solde des Restes à Réaliser est de : - 5 112,00 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 1 contre (M. POILLOTTE Pierre) et 2 abstentions (Mmes ROSE Nadège et GEORGET Corinne) :

- **DÉCIDE** d'affecter ce résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT	En réserve 1068 recette d'investissement	65 941,54
	Report en fonctionnement 002 en recettes	248 764,03

Madame ROSE Nadège s'abstient car elle signale qu'elle n'a pas reçu les documents qu'elle avait réclamés. Elle le répète à chaque conseil municipal.

Budget de l'année 2015

Monsieur HERVIEU Guy, Premier Adjoint au Maire, prend la parole et explique ce qu'est un budget.

Après s'être fait présenter le budget de l'année 2015 et en avoir délibéré, le Conseil municipal de RUFFEY-lès-ECHIREY, par 12 voix pour, 1 contre (Mme ROSE Nadège) et 2 abstentions (M. POILLOTTE Pierre et Mme GEORGET Corinne)

- APPROUVE le budget primitif
- VOTE le budget primitif, comme suit :

- Section de Fonctionnement :

* Dépenses : 687 037,27 euros
* Recettes : 972 301,45 euros

- Section d'Investissement :

* Dépenses : 510 941,54 euros
* Recettes : 510 941,54 euros

Monsieur HERVIEU Guy signale que le montant des artifices sur 2014 a coûté le même tarif que sur 2013, soit 2 500,00 €.

Madame ROSE Nadège pose plusieurs questions sur le budget, à savoir :

- pourquoi les frais de nettoyage des locaux de la commune sont si élevés,
- pourquoi l'imputation « fêtes et cérémonies » a-t-elle doublé,
- quel a été le coût de revient du terrain de pétanque,
- à quoi correspond l'imputation « 6135 »,
- pourquoi le coût des fournitures administratives est-il aussi élevé, ainsi que celui du petit équipement,
- que devient le montant des NAP.

Madame GUERIN Joëlle signale que des devis ont été demandés à différentes entreprises et c'est la moins chère qui a été retenue pour les frais de nettoyage. Quant au montant, c'est la même société qui entretient l'ERL.

Pour les cérémonies, plusieurs sont organisées par rapport aux années précédentes et il existe également de nouvelles manifestations telles que le goûter avec les assistantes maternelles qui a été fortement apprécié, le pot des nouveaux arrivants...

Quant au terrain de pétanque, celui-ci est revenu à environ 2 500,00 € HT pour le matériel et ce sont les agents communaux qui ont tout réalisé. Madame ROSE Nadège fait part que celui-ci est magnifique.

Pour l'imputation 6135, il s'agit d'une location de WC mis à disposition du tournoi de tennis qui a lieu chaque année.

Pour les fournitures administratives, le secrétariat a dû se réapprovisionner en livrets de famille, étiquettes et de diverses fournitures. Il en est de même pour le petit équipement.

Pour les NAP, Madame GUERIN Joëlle explique à nouveau le principe des Nouvelles Activités Périscolaire (NAP) et répond à la question de Madame ROSE Nadège que la municipalité n'a toujours pas reçu de facture à ce sujet.

Madame le Maire remercie Monsieur HERVIEU Guy, Premier Adjoint au Maire, pour son implication.

Vote des taxes de l'année 2015

Madame le Maire rappelle le montant des taxes communales sur les années précédentes et propose au conseil municipal les taux suivants pour débattre :

- Taxe d'habitation = 8,20 %
- Foncier bâti = 15,46 %
- Foncier non bâti = 32,50 %

Après discussion, la délibération a été votée comme suit :

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Considérant que la ville entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population,

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix pour et 3 contre (M. POILLOTTE Pierre et Mmes GEORGET Corinne et ROSE Nadège),

- **DÉCIDE** d'augmenter les taux d'imposition par rapport à 2014 comme suit :
 - Taxe d'habitation = 7,48%
 - Foncier bâti = 14,83 %
 - Foncier non bâti = 30,00 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Pour 2013, la revalorisation nationale des bases a été fixée à 1,8 %.

- **CHARGE** Madame le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Vote des taxes de l'année 2015 – taxe aménagement

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L 331-14 ;

Vu la délibération 2011/48 du 7 novembre 2011 instituant la taxe d'aménagement sur le territoire communal ;

Considérant que l'article précité du code de l'urbanisme prévoit que les communes peuvent fixer des taux différents dans une fourchette comprise entre 1% et 5%, selon les aménagements à réaliser, par secteurs de leur territoire ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 11 voix pour, 1 abstention (M. POILLOTTE Pierre) et 3 contre (Mmes GEORGET Corinne et ROSE Nadège et M. VIARD Sylvain) :

- **D'INSTITUER** sur l'ensemble du territoire communal, un taux de 4% ;

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

Questions et informations diverses

- L'inauguration du cabinet médical, situé 13 rue des Écoles, a lieu le samedi 4 avril 2015 à 11h30. Lors de cette inauguration, les infirmiers – Monsieur GONCE Anthony et Madame LEGENDRE Amélie – et le médecin généraliste – Docteur LELONG Thibault – seront disponibles pour un échange.
- Le lundi 6 avril 2015 a lieu la chasse aux œufs.
- L'ouverture officielle du cabinet médical a lieu le lundi 7 avril 2015.
- La prochaine cérémonie officielle a lieu le vendredi 8 mai 2015.
- Le vide grenier organisé par la SCS a lieu le vendredi 1^{er} mai 2015.
- Le samedi 28 mars 2015 a eu lieu l'atelier enfants à la bibliothèque. Les parents ont été très satisfaits de cet atelier qui a été organisé par Madame TROMAS Adeline, Adjointe au Maire.
- À la mairie, a lieu une vente de verres et de bouchons gravés au blason de la commune de Ruffey-lès-Echirey, au profit du CCAS.
- Il est reconduit l'exposition de la deuxième section de maternelle intitulée « le corps en mouvement » à la mairie, courant juin 2015.
- Madame le Maire remercie Madame DESAILLY Magali pour la tenue du site web de la commune sur E-bourgogne et Madame GOULLIEUX-VOINCHET Sylvie sur celui du Val de Norge.

La séance est levée à 22h30

Fait et délibéré à RUFFEY-lès-ECHIREY, le 30 mars 2015

Madame le Maire,
Nadine MUTIN

